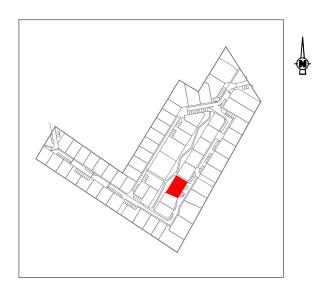
### Plan de situation



## Situation parcellaire



## Légende \_\_\_\_

Périmètre du lotissement et de l'OAP

Parcellaire

Bordures type T2

D014010317P012

Bordures type CR2

Caniveau type CC1

Réglette PVC

Pelouse

Massif arbustif

Massii arbusi

Enrobé

Revêtement drainant (enrobé drainant ou similaire)

Béton désactivé ou similaire

Béton désactivé d Calcaire stabilisé

Calcaire stabilisé renforcé

Parking du midi fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public si possible.(5m x 5m)

Parking du midi non fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public si possible. (5m x 5m)

Parking du midi fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public si possible. (6m x 6m)

Parking du midi non fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public si possible.(6m x 6m)



Portail piéton autorisé 1m de large maximum



Zone d'accroche de tout ou partie de la construction de 3m, 5m ou 6m de large, sauf lot 36 (2.90m de large)

Ligne d'accroche de tout ou partie de la construction

Traitement architectural



Arbre projeté



Haie d'essences variées (voir OAP)



Candélabre projeté



Position approximative des coffrets et regards (Electricité, Télécom, eau potable)



Photo non contractuelle



Tabouret de branchement eaux usées (projet)

 $\boxtimes$ 

Photo non contractuelle

<u>\*0 00</u>

Altitude terrain naturel

\* 0.00 Altitude voirie finie (Projet)



# CHARENTE-MARITIME COMMUNE D'ANDILLY

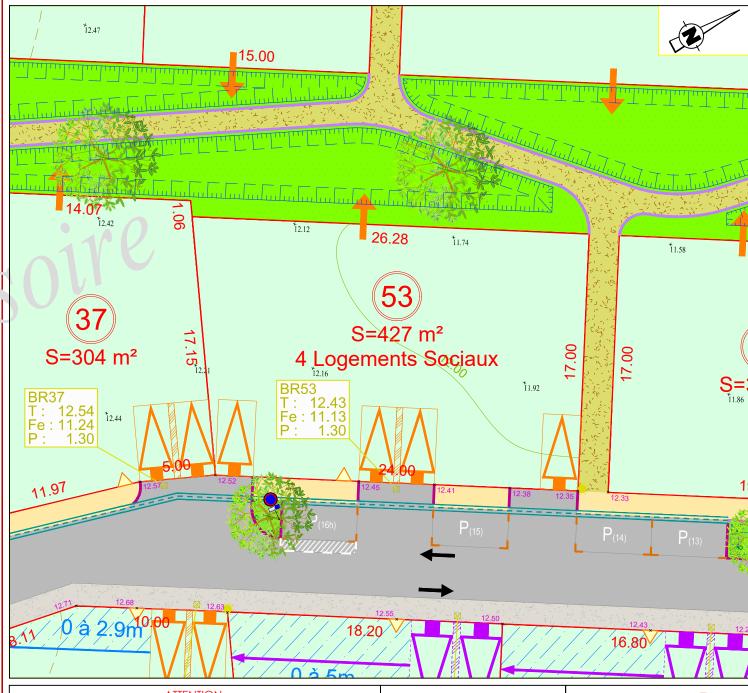
Lotissement "SIMONE VEIL"

Permis d'Aménager n° PA 017008 22 C0001

## PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE PROVISOIRE LOT 53 - Surface plancher 360m<sup>2</sup>

Cadastre: Section ZL n° 21-22p-23p-65-105p-107-210

Document provisoire en attente des travaux et bornage définitif des lots.



### <u>ATTENTION</u>

Construction

L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte du niveau et de la position de la voie nouvelle ainsi que des réseaux créés.

#### Ouvrages hors sols:

Positions non-contractuelles, n'engagent pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positonnement définitif des ouvrages (eau potable, eaux usées, électricité, gaz, télécom, candélabres).





Echelle:  $\frac{1}{250}$  (Format A3 - 297 x 420 mm)